



Inscription à la restauration scolaire

Pour bénéficier du service de la restauration scolaire, nous vous invitons à remplir le dossier d'inscription cantine et de le retourner en mairie. Vous trouverez sur cette pages tous les éléments nécessaires.

Quelles démarches à effectuer

1. Télécharger le dossier d'inscription cantine ou demander le auprès du secrétariat de mairie.
2. Déposer le dossier complet en mairie et indiquer la date souhaitée pour bénéficier de la prestation.
3. A réception du mail, je crée mon espace famille sur le site www.monespacefamille.fr

Conditions à respecter pour réserver ou



annuler la cantine

Depuis mon espace famille, je peux annuler ou modifier ou créer une réservation de cantine.

ATTENTION, un délai de 2 jours pleins, hors vacances scolaires, week-end et jours fériés, est à respecter.

Passé le délai, vous ne pourrez pas effectuer de modification

Tarifs

Chaque année, le conseil municipal délibère pour la tarification applicable pour l'année scolaire suivante.

Selon la délibération n° 07/2022 du 07 avril 2022, la tarification est la suivante :

Tarif pour les enfants de la commune : 3,35 €

Tarif pour les enfants hors commune : 4,50 €

Absences et facturation

- Les absences non justifiées sont facturées ;



- Lors d'une absence justifiée, le 1er jour n'est pas décompté ;
- Les justificatifs d'absences autorisées sont la copie de l'ordonnance ou un certificat médical.

